



PROCES-VERBAL

Assemblée Générale du 2 décembre 2023

Déroulement de la préparation de l'AG du 2 décembre 2023.

Le 1 septembre 2023

Approbation par le Comité Directeur de soumettre la modification des statuts à l'assemblée générale du 2 décembre 2023.

Le 7 septembre 2023

Information par courriel des adhérents de la proposition de modifier nos statuts en ouvrant une Assemblée Générale Extraordinaire en fin de notre AG ordinaire du 2 décembre 2023. Chaque courriel est accompagné d'un exemplaire des nouveaux statuts.

Le 5 octobre 2023

Convocation par courriel des adhérents à l'Assemblée Générale du 2 décembre 2023.

Compte-rendu de l'AG

Le rendez-vous a été fixé à 18h00 au Forum Castagné de SERIGNAN.

Prise d'adhésion et émargement du registre de présence.

Présents 35 plus 4 représentés soit un total de 39 Adhérents-Licenciés pour un quorum de 25 (50/2).

-Le quorum étant atteint le président Mr Antoine Dahan ouvre la séance à 18h30 en demandant de respecter une minute de silence en hommage aux amis disparus.

Après un mot de bienvenue et de remerciement pour les présents, le président nous expose son rapport moral basé sur un esprit convivial et sportif.

*« Plus qu'un souhait, je demande à tous les cyclos de respecter les règles de sécurité sur la route »
« nos sorties resteront organisées avant tout dans un esprit de convivialité » « il est hors de question de brider ceux qui prennent la peine de s'entraîner pour leur plaisir ou pour préparer des grandes sorties. » « d'où l'intérêt de former plusieurs groupes en fonction de la forme de chacun ». « ce club est votre votre club, son activité et sa vie sont l'affaire de chacun d'entre nous » .*

« Nous veillerons à continuer d'animer le site Web du VCS qui entre autre vous informe régulièrement mais a aussi permis à notre club de nous faire connaître et d'accueillir de futurs abonnés et aussi d'estivants. Plus de 20 000 visites à ce jour depuis sa création !»

Il nous présente le futur séjour sportif et culturel pour la fin du mois de mai 2024 à Suances dans le pays basque espagnol.

Il termine en remerciant la municipalité et tous les présents.

-La parole est donnée au trésorier par intérim Mr René Cassan, qui nous présente le bilan comptable de la saison 2022/2023. Ensuite, il dévoile le budget prévisionnel 2023/2024 appuyé par une projection vidéo illustrant son propos.

« Les budgets sont approuvés à l'unanimité des licenciés présents dans la salle. »

En l'absence excusée du secrétaire adjoint Mr Jean Marie Forestier, le secrétaire M René Cassan commente le bilan de nos activités de 2023.

Ensuite il présente les activités prévues pour 2024, prévoyant la continuité des programmes précédents, avec entre autres la reprise de notre randonnée à la journée .

-Le correspondant sécurité Mr André Galard rappelle les règles élémentaires de sécurité, et fait prendre conscience des dangers de la route, et des risques auxquels les cyclistes sont exposés.

-Élection du Comité de Direction et des Commissaires aux comptes.

Le Comité de Direction au nombre de 15 membres :*Mr Dahan Antoine, Douelle Claude, Gervais Jean-Marc, Gil Pierre, Cassan René, Forestier Jean-Marie, Galard André, Bosco Philippe, Escrouzailles Francis, Lopez Bruno, Rube Joel, Tannou Guy, Verschueren Olivier, a savoir deux nouveaux : Royer Luc et Usai Christian.*

les deux Commissaires aux comptes (*Mr Hubert Gerard et Dupraz Jean-Paul*) sont reconduits dans leur fonction à l'unanimité de l'assemblée.

-La parole est donnée à l'assemblée :

M René Vattino propose que pour l'adhésion du conjoint soit à 20 € et non à 25 comme l'adhérent principal. Il lui est répondu que le Comité Directeur étudiera sa demande.

A 19h10 N'ayant plus de prise de parole la séance est levée et conclue par le Président M Antoine Dahan

A 19h15 comme prévu par courriel une A G Extraordinaire est ouverte pour un changement des statuts du VCS

-Le secrétaire René Cassan commente la proposition des changements de statuts, approuvé par le Comité Directeur qui a pour but l'affiliation de tout adhérent à la FFCO Fédération omnisports, ce qui pour but de couvrir la responsabilité de la direction du VCS en vers tous ses adhérents licenciés ou non.

-L'affiliation à la FFVélo reste active (section cyclo-touriste) ce qui n'amène aucun changement pour le adhérents-licenciés 2023.

Ce changement des statuts est mise au vote des adhérents.

Avec 39 Votes positifs sur 50 soit plus que les 2/3 (34) les nouveaux statuts seront appliqués à compter du 2 décembre 2023.

Le secrétaire René Cassan s'engage a faire la déclaration en préfecture, mairie et banque dans les trois mois.

N'ayant plus de demande de parole dans l'assemblée, la séance est clôturée à 19h45

Président du VCS Antoine DAHAN
Le 3 décembre 2023

Secrétaire René CASSAN
le 3 décembre 2023

